



Participation de la Suisse à Erasmus+

Information du 3 mai 2021

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI actualise de manière continue les informations sur l'état de la situation par rapport au programme Erasmus+ :

- La Suisse participe au programme Erasmus+ avec le statut de pays tiers. Actuellement, une solution pluriannuelle suisse garantit aux participants suisses la sécurité en matière de droit et de planification. Le Parlement a approuvé les moyens correspondants le 16 septembre 2020.
- Grâce à la solution mise en place au niveau suisse, la participation aux activités de mobilité européennes restent possibles dans tous les domaines de la formation.
- Le statut de pays tiers (pays partenaire) permet aux institutions suisses de continuer à participer à des projets de coopérations Erasmus+ en tant que partenaires de projet, mais leurs possibilités de participation sont limitées.
- Le Conseil fédéral s'engage en faveur d'une association de la Suisse au programme « Erasmus+ » 2021-2027 et entend mener des négociations en ce sens dès que l'état des relations générales entre la Suisse et l'UE le permettra.
- La sortie du Royaume-Uni de l'UE n'a pas d'incidence directe sur la mobilité entre la Suisse et le Royaume-Uni jusqu'à la fin de l'année académique 2020/2021. Il faut s'attendre à de nouveaux obstacles pour les activités d'échange et de mobilité avec le Royaume-Uni, surtout en ce qui concerne les dispositions relatives à l'entrée et au séjour sur le territoire.

A. Faits

Erasmus+ (2021-2027)

- Un aperçu de la structure du programme Erasmus+ et de ses différents volets se trouve sur [la page internet du SEFRI](#).
- Le site de la Commission européenne offre de plus amples informations. On y trouve entre autres les appels d'offres et les appels à propositions ainsi qu'une vue d'ensemble des différentes possibilités de participation pour les institutions des pays partenaires ([Guide du programme Erasmus+](#)).

B. Conditions de participation et recommandations aux demandeurs

B.1 Projets de mobilité (action clé 1)

Les demandes des participants suisses doivent être adressées à **Movetia**, l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité chargée de la mise en œuvre de la solution transitoire. Les conditions de participation et la procédure de dépôt des dossiers pour les projets de mobilité dans tous les secteurs de la formation sont publiés sur le site de Movetia.

B.2 Projets de coopération et de soutien à la réforme des politiques (actions clé 2 et 3)

Pour les institutions suisses, deux modes de participation existent pour ces actions avec le statut de pays partenaire : « full partner » financé par l'UE ou « associated partner » autofinancé.

- « full partner » : en tant que partenaires, les institutions suisses peuvent continuer à présenter des demandes dans le cadre de la procédure ordinaire d'Erasmus+ et recevoir des financements directs de la part de l'UE. Des conditions spéciales s'appliquent cependant : les participants suisses ne peuvent pas être coordinateurs de projets et les demandes doivent répondre aux critères du nombre minimal de partenaires et de pays participant au projet (Suisse non comprise). Ces participations ne donnent pas droit à un financement du SEFRI.
- « associated partner » : les institutions suisses peuvent également participer à un projet en tant que partenaire associé, non financé par l'UE. Les institutions suisses désireuses de participer sur ce mode peuvent demander à Movetia une aide financière au titre des mesures transitoires. Le demandeur doit prouver que sa demande a été acceptée par l'instance européenne concernée et que le projet participe aux objectifs politiques fixés conjointement par la Confédération et les cantons pour la formation. Les informations sur la procédure à suivre pour obtenir ce type de financement sont disponibles sur le site de Movetia.

Contrairement aux autres actions Erasmus+, les financements de l'initiative « Jean Monnet » sont également ouverts aux participants et aux coordinateurs des pays partenaires tels que la Suisse.

C. Précisions concernant le financement

- Les Chambres fédérales ont approuvé le financement de la solution suisse pour Erasmus+ 2021-2024 le 16 septembre 2020. La mobilité est prioritaire. La part budgétaire destinée aux activités dans le domaine des projets de coopération institutionnels est nettement réduite par rapport à ce qui avait été initialement prévu pour la pleine participation.
- L'encouragement des activités internationales d'échange et de mobilité dans la formation dès 2021 est assuré indépendamment du fait qu'une association est possible ou non et de la date à partir de laquelle cette association serait possible. Les négociations officielles avec l'UE concernant une association ne pourront être ouvertes que lorsque, d'une part, les paramètres du programme de formation de l'UE et les conditions d'association auront été définitivement établis et que, d'autre part, les relations générales entre la Suisse et l'UE le permettront.
- Le financement se fonde sur l'ordonnance relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (OCIFM ; RS 414.513).

D. Répercussions sur la mobilité d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE

Notamment en vue des changements qui seront occasionnés par le Brexit, le SEFRI a lancé une révision totale de la loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (LCIM, RS 414.51). Le projet de loi prévoit de la marge pour le soutien de la mobilité avec des États qui ne sont pas associés aux programmes de formation de l'UE. Selon le plan, la loi révisée pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

L'encouragement des activités de mobilité entre la Suisse et le Royaume-Uni effectuées pendant les années académiques jusqu'en 2021-2022 sont en principe garantis. Depuis le 1^{er} janvier 2021, de nouveaux obstacles liés principalement à un changement des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire entre les deux pays sont néanmoins à prévoir pour les activités d'échange et de mobilité.

E. Participation de la Suisse au programme Erasmus+ 2021-2027

Jusqu'ici, seul le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 a été définitivement fixé. La proposition de programme pour Erasmus+ 2021-2027 sera quant à elle vraisemblablement approuvée durant le mois de mai 2021.

Le Conseil fédéral s'engage en faveur d'une association de la Suisse au programme « Erasmus+ » 2021-2027 et entend mener des négociations en ce sens dès que l'état des relations générales entre la Suisse et l'UE le permettra. Une association de la Suisse au programme qui succédera à Erasmus+ exigerait des engagements et des crédits jusqu'en 2027, c'est-à-dire au-delà de la période couverte

par le présent message. Dans ce cas, le Conseil fédéral devrait soumettre au Parlement une décision séparée.

Depuis mai 2019, le SEFRI a rencontré à plusieurs reprises, dans un cadre informel, la direction générale de l'éducation et de la culture (DG EAC) de la Commission européenne. Ces entretiens ont servi en premier lieu à réunir le plus d'informations possibles sur les conditions d'une future association :

- La Commission a confirmé qu'en raison des débats en cours au niveau de l'UE, il n'était pas encore possible de mener des discussions approfondies sur le cadre budgétaire ou les modalités précises d'une association. Les entretiens ont néanmoins permis d'évoquer les premiers contours des conditions et modalités d'une éventuelle association de la Suisse au programme de suivi d'Erasmus+.
- La DG EAC a assuré que les conditions réglementaires et financières applicables dès 2021 en cas d'association de pays tiers seraient fondamentalement les mêmes que dans le programme actuel.

F. Contact

- Pour des questions relatives au dépôt de demandes :

Movetia, agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité
Tél. +41 32 462 00 50
info@movetia.ch
www.movetia.ch

- Pour des questions relatives aux mesures fédérales :
SEFRI, division Coopération en matière de formation

Therese Steffen, cheffe de la division Coopération en matière de formation,
Tél. +41 58 462 96 69, therese.steffen@sbfi.admin.ch

Gaétan Lagger, chef suppléant de l'unité Coopération internationale en matière de formation et de qualifications professionnelles,
Tél. +41 58 463 26 74, gaetan.lagger@sbfi.admin.ch

- Demandes des médias :
SEFRI, unité Communication

Martin Fischer, chef de l'unité Communication
Tél. +41 58 462 96 90, medien@sbfi.admin.ch